



# UNE GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE MAITRISÉE POUR UNE INCLUSION SOCIALE RÉUSSIE

Formation des professionnels travaillant avec des publics vulnérables

Pour aller plus loin...



Suite à la formation que vous avez suivie, nous vous proposons un guide pratique reprenant tous les éléments parcourus lors des différents modules présentés. L'objectif de ce livret est de vous donner des pistes pour aborder le plus sereinement possible la discussion sur les difficultés financières que peuvent vivre les personnes que vous rencontrez dans le cadre de votre travail, vous guider dans les différents conseils à leur prodiguer et également vous donner des outils afin de savoir quand il est nécessaire de rediriger les personnes vers d'autres services compétents.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute question concernant ces thématiques et nous vous remercions d'avoir participé à cette formation.

Le Groupe Action Surendettement

# Le Surendettement

Endettement ou surendettement ? Il est important de faire une distinction entre ces deux notions.

## ENDETTEMENT

La notion d'**endettement** n'est pas forcément liée à un problème financier d'une personne. Une grande partie de la population belge est endettée. En effet, pour accéder à un bien qui nécessite un financement important (par exemple, une maison, une voiture), la personne va faire appel au crédit (hypothécaire, prêt à tempérament...). Elle va dès lors s'endetter. Cette situation n'est pas forcément problématique.



## SURENDETTEMENT

Nous parlerons de **surendettement** à partir du moment où la situation financière d'une personne ou d'un ménage se dégrade. Les engagements financiers ne peuvent dès lors plus être respectés de manière durable, malgré les efforts et la bonne volonté de la personne.



## CAUSES ET CONSÉQUENCES DU SURENDETTEMENT

Les causes du surendettement sont multiples : une perte d'emploi, un divorce, une mauvaise gestion, une maladie, des ressources trop faibles... Malheureusement, personne n'est à l'abri d'une dégradation de sa situation financière. Une telle situation peut avoir des répercussions importantes sur la sphère familiale ou sociale, voire sur la santé. C'est pourquoi, dans ce genre de situation, il est important de réagir au plus vite.

### CAUSES

- Divorce
- Facilité d'accès aux crédits
- Perte d'emploi
- Accident
- Difficulté de gestion
- Maladie
- ...



### CONSÉQUENCES

- Problèmes de santé
- Conflits familiaux
- Séparation
- Peur
- Angoisse
- Absentéisme au travail
- ....

# L'impact du surendettement sur la personne

Le surendettement n'a pas qu'un impact financier; il a également des répercussions qui peuvent être importantes au niveau psychologique, professionnel, de la santé et de la famille.. Nous détaillons ces différents impacts ci-dessous.

## IMPACT AU NIVEAU PSYCHOLOGIQUE

La situation de surendettement implique que la personne peut ressentir un panel d'émotions négatives (peur, angoisse, honte, solitude, stress, culpabilité). Celles-ci peuvent souvent ressembler aux émotions ressenties lors d'une dépression.

À cause de toutes ces émotions négatives, la personne n'est plus capable de prendre du recul par rapport à sa situation et de voir les différentes solutions possibles. Elle porte comme des lunettes qui lui font voir le monde d'une manière très négative.

De plus, lorsque les personnes traversent des affects dépressifs, celles-ci sont généralement auto-centrées, c'est-à-dire qu'elles sont focalisées sur leur ressenti, leur point de vue sur les choses et leur comportement. Dans une situation de surendettement, la personne doit aller chercher de l'aide à l'extérieur mais elle n'arrive pas à voir que cette solution existe.

La personne peut alors passer par certaines phases:

- Dénî
- Colère
- Prise de conscience
- Fuite ou recherche de solutions



Cela peut se manifester par :

- Diminution de l'estime de soi
- Sentiment d'échec
- Sentiment d'inégalité
- Augmentation des craintes
- Auto culpabilisation

## IMPACT AU NIVEAU DE LA SANTÉ

La personne en situation de surendettement peut adopter un comportement qui risque de mettre à mal sa santé :

- Diminution des dépenses pour l'alimentation et augmentation des problèmes de santé
- Recherche de soulagement par des consommations d'alcool, de substance...
- Troubles du sommeil
- Le stress augmente le risque de maladies cardiovasculaires
- Arrêt des traitements médicamenteux car trop coûteux
- Risque de tentative de suicide

## IMPACT AU NIVEAU FAMILIAL

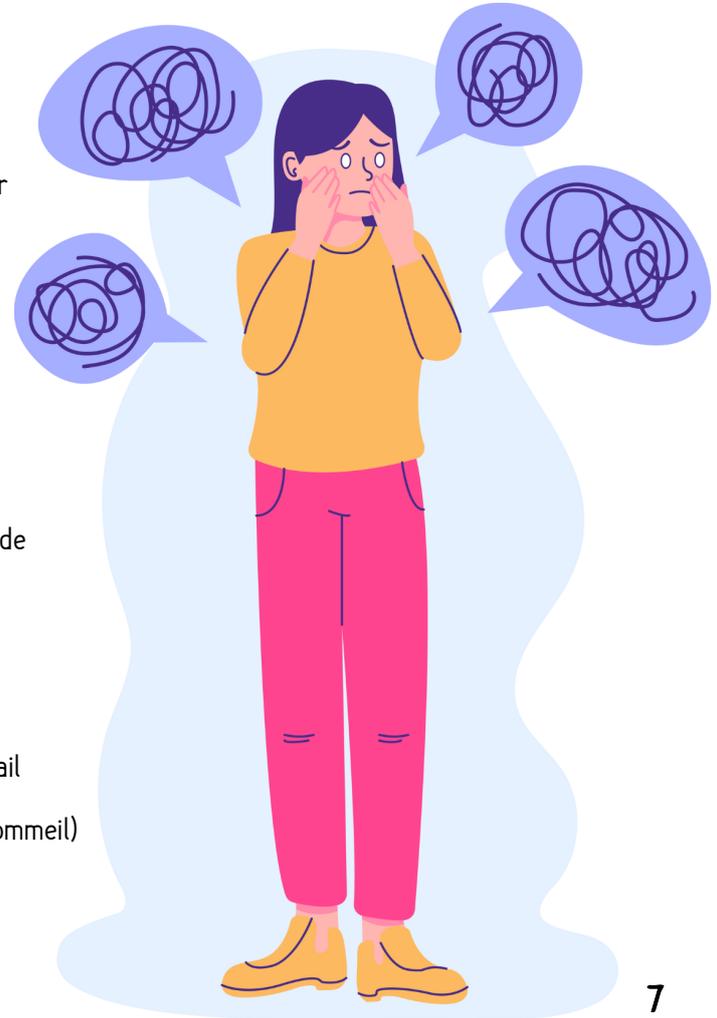
Une situation financière problématique va inévitablement impacter l'ensemble de la famille.

- Diminution des dépenses « sociales » et isolement
- Conflits familiaux et/ou de couple

## IMPACT AU NIVEAU PROFESSIONNEL

L'impact d'une situation financière compliquée peut se manifester de différentes manières au niveau du travail :

- Plus de risques d'absentéisme
- Plus de risques d'arrêt maladie
- Consommation d'alcool ou de substances sur le lieu de travail
- Fatigue plus importante (due au stress et aux troubles du sommeil) et donc risque d'erreur ou d'accident



# Les signaux d'alarme

## DÉTECTER UNE SITUATION DE SURENDETTEMENT

Il n'est pas simple de détecter une situation de surendettement. Certaines personnes ne laisseront rien paraître et l'entourage n'en aura pas conscience. Cependant, voici quelques éléments qui doivent attirer votre attention et, idéalement, mener à la discussion.

- Ne participe plus aux activités payantes (prendre un verre, resto...);
- Isolement/absentéisme ;
- Demande d'avance sur salaire ;
- Angoisse de décrocher son téléphone, d'ouvrir la porte, d'ouvrir le courrier... ;
- Saisie sur salaire ;
- Sentiment d'échec ;
- Sentiment d'inégalité ;
- Augmentation des craintes ;
- Auto-culpabilisation.



# Comment aborder le sujet avec les personnes ?

Parler d'argent est propre à chacun, notre manière de fonctionner s'explique par :

- Notre relation à l'argent qui est elle-même influencée par nos valeurs, nos expériences de vie et notre éducation.
- Notre situation personnelle : famille avec enfant, famille monoparentale, personne seule, emploi ou pas, etc. Et si on a dû faire face déjà à certaines difficultés suite à des accidents de vie, l'expérience du budget risque d'être marquée par cela.

## ➔ Si la personne aborde ses problèmes financiers

Conseils	Objectif	Exemples
Ne pas foncer en proposant une solution  Questionner et clarifier le problème  Interroger les représentations que la personne en a	Voir ce qui est important pour la personne, pour que les économies proposées sur certains postes ne soient pas en discordance avec ses valeurs (Économies plus faciles)	« <i>Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?</i> »  « <i>Qu'est-ce qui vous semble poser problème ?</i> »
Ne pas sermonner ou juger	Ne pas bloquer la situation et perdre le lien de confiance qui est créé	« <i>Il arrive à tout le monde de faire des erreurs ou de vivre des difficultés, je ne suis pas là pour vous juger</i> »

Conseils	Objectif	Exemples
Questionner la personne sur les solutions envisageables	Faire appel aux ressources et aux idées créatives de la personne pour lui prouver qu'elle est capable de trouver des solutions par elle-même	<p>« <i>Qu'est-ce que vous pensez qu'il faudrait faire ?</i> »</p> <p>« <i>Qu'avez-vous déjà tenté pour vous en sortir ?</i> »</p>
Tenir un discours objectif sur la possibilité d'action	Ne pas donner d'informations erronées qui pourraient susciter des réactions non appropriées chez l'autre, travailler dans une optique de relais	« <i>Vous savez, il y a des gens qui sont formés pour trouver des solutions à ce genre de difficultés, je vais vous donner les renseignements</i> »
Encourager la personne dans ses démarches pour entrer dans une procédure de médiation	Susciter une prise en charge rapide en redirigeant la personne vers des services adaptés	« <i>Je pense que vous vous sentirez apaisé de pouvoir en parler à quelqu'un qui va mettre à plat la situation et dégager avec vous la meilleure solution, la meilleure manière de faire pour vous en sortir</i> »

➔ Si la personne n'aborde pas ses problèmes financiers

Conseil	Objectif	Exemple
Partage des préoccupations et sentiments personnels sans interprétation	Donner l'opportunité à la personne de s'exprimer sur elle, son vécu et ses éventuelles difficultés sans la confronter dans les problèmes soupçonnés	« Dites, parfois il m'arrive de me faire du souci pour vous, comment ça se passe pour le moment ? »
Faire émerger les représentations de la personne à propos de l'argent	Voir ce qui est important pour la personne, ses références pour que, par la suite, les économies proposées sur certains postes ne soient pas en discordance avec ses valeurs. Cela permet aussi de mieux comprendre le fonctionnement de la personne.	« Quelles sont vos priorités lorsque vous faites vos courses ? »  « Quelles sont les choses les plus essentielles à vos yeux qui ne pourraient pas être mises de côté ? »
Donner un document informatif concernant les difficultés d'argent	Ouvrir à la communication et travailler dans une optique de relais. Ne pas stigmatiser car cela pourrait sembler violent pour certaines personnes, il faut être bienveillant et non-jugeant	« J'ai reçu cette brochure, il y a pas mal de choses intéressantes dedans. Je me rends compte que c'est tellement facile de se laisser avoir dans la vie de tous les jours, on peut se retrouver dans des situations pas évidentes à gérer »

## TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT

Lorsqu'une personne se retrouve face à une situation de surendettement, deux pistes s'offrent à elle pour sortir de cette spirale :

### 1. La médiation amiable

#### Fonctionnement

Il s'agit d'une procédure amiable/non-judiciaire (il faudra introduire une demande dans un service de médiation de dettes (CPAS, ASBL, GAS...)). Celle-ci est gratuite et se base sur la volonté de la personne.

**Durée:** Indéterminée car dépend du montant des dettes à rembourser.

#### Objectif .

Le but de cette médiation est de trouver un compromis entre la personne et les créanciers avec l'aide d'un médiateur afin de rembourser toutes les dettes. Si le budget le permet, le médiateur propose un plan de paiement des dettes aux créanciers.

#### Avantages .

La procédure est gratuite. La personne reste libre de ses actions (perception de revenus, acquisition/vente de biens, paiement de ses créanciers selon le plan établi...)

#### Inconvénients .

Les intérêts de retard courent toujours. Les créanciers sont libres d'accepter ou non la proposition du plan de remboursement. La durée de fin de procédure est moins encadrée.

## 2. Le Règlement Collectif de Dettes

### Fonctionnement

Il s'agit d'une procédure judiciaire et payante.

**Durée:** la durée de la procédure est déterminée (maximum 7 ans de remboursement **sous certaines conditions**).

### Objectif

Le but de la procédure est de rétablir la situation financière du débiteur, en lui permettant dans la mesure du possible de payer ses dettes tout en lui garantissant ainsi qu'à sa famille, de mener une vie conforme à la dignité humaine. Pour mettre en marche la procédure, le futur médié doit introduire une requête (à l'aide d'un médiateur de dettes s'il le souhaite) auprès du Tribunal du Travail. Une fois la procédure acceptée, le Tribunal désigne un médiateur de dettes judiciaire. C'est lui qui percevra tous les revenus de la personne afin de rembourser les dettes, il versera également un pécule à la personne afin de subvenir à ses charges courantes.

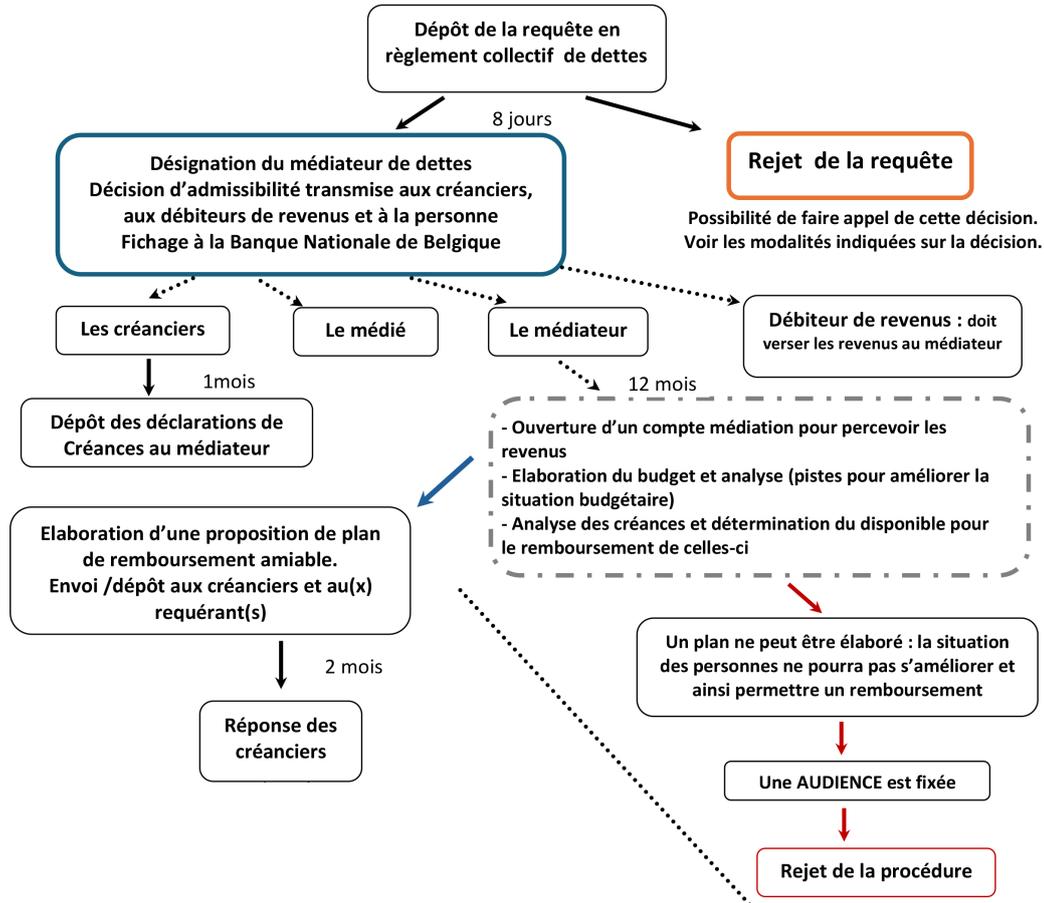
### Avantages

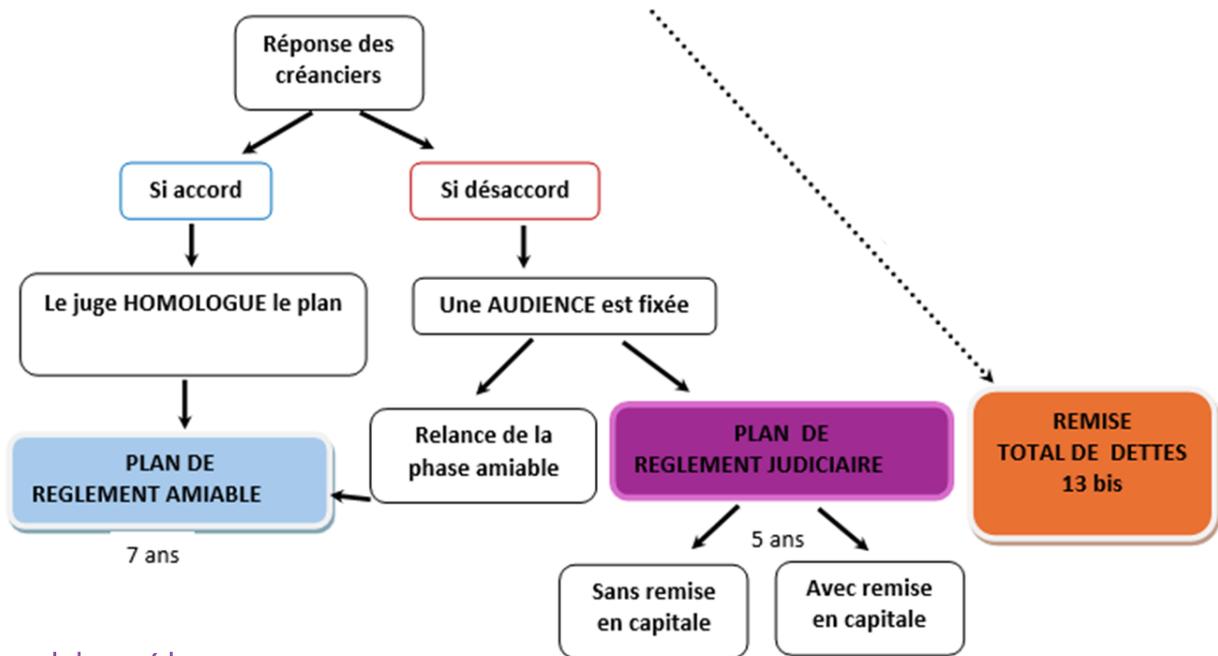
Les intérêts de retard et les saisies sont suspendus. Les créanciers doivent passer par le médiateur et non plus par la personne. Une durée de fin sera fixée (**sous certaines conditions**).

### Inconvénients

La personne n'est plus libre de ses actions (perception de revenus par le médiateur, accord du juge nécessaire pour vendre/acheter un bien). Dans certains cas, la vente des biens peut être nécessaire. La personne est fichée à la Banque Nationale de Belgique (BNB) pendant la procédure et encore un an après la fin de celle-ci. La procédure est payante.

## DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE EN RCD





### Tout au long de la procédure :

- Le médié peut s'inscrire sur la plateforme JustRestart pour consulter son dossier
- Avis de saisie
- Fichage BNB et encore durant un an après la procédure
- Suivi et contrôle du plan par le juge et le médiateur:
  - Via le dépôt d'un rapport annuel rédigé par le médiateur;
  - Si manquement à ses obligations, le médié pourrait se faire révoquer de sa procédure;
  - Voir si le plan doit être revu ou adapté (changement dans la situation, le budget...)

Si vous souhaitez de plus amples informations sur ces deux procédures, nous vous renvoyons sur notre site internet : <https://gaslux.be/mediation-de-dettes/>

Nous vous renvoyons également aux vidéos explicatives réalisées par Wikifin : <https://www.wikifin.be/fr/budget-payer-emprunter-et-assurer/dettes-et-problemes-de-remboursement/ou-trouver-de-laide-quand>

De même, deux vidéos explicatives ont été réalisées par le Centre d'Appui -Médiation de dettes CAMD :

**Pour la médiation amiable** : <https://www.youtube.com/watch?v=qip0kURThqE>

**Pour la médiation judiciaire** : <https://www.youtube.com/watch?v=7VbfgR0qVoY>

Un conseil à donner à une personne en situation financière compliquée est de contacter le service de médiation de dette du CPAS de sa commune ou bien un service de médiation de dettes agréé.

Pour trouver un service de médiation de dettes, nous vous redirigeons vers notre site internet : <https://gaslux.be/mediation-de-dettes-amiable-province-luxembourg/>



# Les réorientations possibles

## !! Les limites du professionnel !!

- Votre rôle est de pouvoir réorienter au mieux la personne par rapport à ses difficultés
- Vous n'êtes pas superman ou wonderwoman !
- Ne vous laissez pas envahir par une situation
- Respectez les limites de vos missions de travail
- Réorienter la personne ne signifie pas l'abandonner mais au contraire la confier à des personnes compétentes
- Ne pas faire à la place de la personne mais plutôt l'accompagner dans la démarche

## LES SERVICES DE MÉDIATION DE DETTES

C'est un service spécialisé dans la gestion du surendettement. En Wallonie, il existe plus de 200 services de médiation de dettes agréés. Ceux-ci se trouvent principalement dans les CPAS mais il en existe aussi dans certaines ASBL privées ou certains services de mutualités.

Le travailleur social pourra analyser la situation de surendettement avec les personnes et les orienter vers le dispositif de traitement adapté à leur situation.

## LES SERVICES DE GUIDANCE BUDGÉTAIRE

C'est une procédure d'aide à la gestion du budget familial sous forme d'accompagnement afin d'apprendre à gérer efficacement ses ressources et ses dépenses.

Le travailleur social guide mais n'agira pas à la place de la personne. L'objectif étant l'acquisition de bons réflexes de gestion du budget grâce au suivi éducatif.

## LES SERVICES DE GESTION BUDGÉTAIRE

C'est une procédure d'aide qui consiste à gérer les ressources et les charges de la famille. Un budget sera dressé par le travailleur social et la famille. Un compte bancaire bloqué sur lequel les ressources de la famille seront versées sera ouvert.

La gestion des revenus n'est donc plus assumée par la famille. Le travailleur social leur remettra chaque mois le pécule nécessaire pour leurs dépenses courantes et il effectuera le paiement des factures.

La gestion budgétaire n'a de sens que si elle est individualisée, temporaire et avec une visée éducative qui permettra à terme, à la famille de retrouver la maîtrise de son budget et de ses paiements.

## PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

Il s'agit d'une procédure mise en place pour protéger une personne qui n'est plus capable (temporairement ou définitivement) de gérer ses biens ou sa personne.

## LE SERVICE RELAIS FSE

Ce service propose une permanence téléphonique pour répondre à vos questions et inquiétudes par rapport à la situation financière de votre public.

Les personnes / vos publics peuvent également prendre directement contact avec ce service.

Tél. : 0492 51 39 44

Email : [service.relais@gaslux.be](mailto:service.relais@gaslux.be)

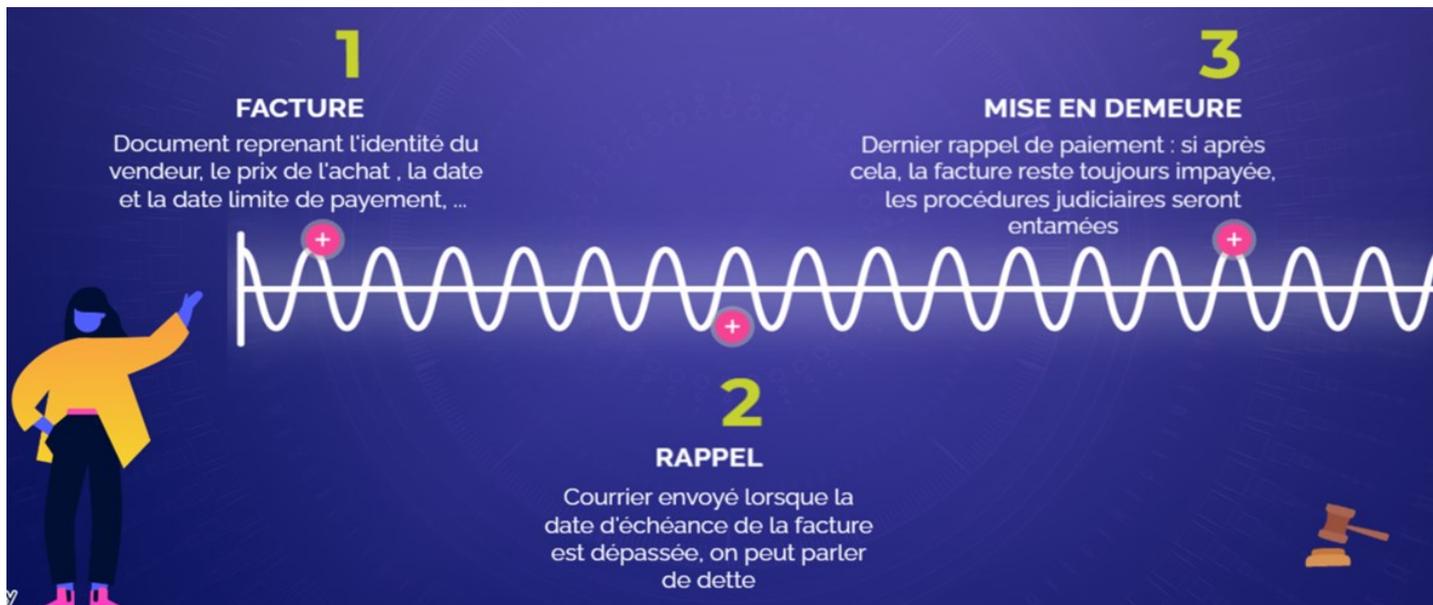
## LES PERSONNES RELAIS

- Aides-familiales
- Psychologues
- Médecins
- Educateurs
- Assistants sociaux
- Personnes de confiance / ressource
- ...



# Les risques si rien n'est fait

LA FACTURE RISQUE D'AUGMENTER RAPIDEMENT...



**05**

**L'AUDIENCE**

Séance au tribunal où le vendeur va demander au juge de condamner l'acheteur à payer la facture et les frais supplémentaires

**4**

**CITATION EN JUSTICE**

Convocation à se présenter devant le tribunal, remise à domicile par un huissier de justice



**06**

**LE JUGEMENT**

Décision prise par le juge : condamnation à payer ce à quoi le vendeur a droit

... ET LES ENNUIS AUSSI !



# 10

## AFFICHAGE DE LA DATE DE LA VENTE = "LES PLACARDS "

Annonce de la date de la vente  
et de la liste des biens à vendre



# 11

## LA VENTE PUBLIQUE

Vente des biens pour  
éponger la dette

## RISQUE DE SAISIE

Une personne qui n'a pas obtenu paiement de ce qui lui est dû peut demander au juge l'autorisation de « se saisir » des biens de son débiteur afin d'être payée au moyen du prix de vente de ceux-ci.

Bien entendu cette saisie ne peut se faire sans un titre exécutoire (acte juridique qui constate officiellement un droit).

L'huissier peut alors soit saisir les meubles, soit saisir les revenus ou l'argent figurant sur un compte en banque appartenant à la personne saisie.

Bon à savoir: il est possible de s'opposer à une saisie mais seulement si la procédure n'est pas correctement appliquée. Il n'est plus possible de contester la dette à ce stade du recouvrement, le jugement est définitif.

### Saisie sur revenus

Si le créancier a obtenu un titre exécutoire, il pourra procéder à une saisie sur une partie des revenus. Cette saisie sera signifiée au débiteur de revenus ainsi qu'à la personne saisie.

Cependant, il faut savoir que certains revenus ne sont pas saisissables : allocations familiales, RIS, aide sociale du CPAS, GRAPA...

De plus l'intégralité des revenus n'est pas saisissable; il existe une limite (voir montant sur notre site internet) sauf s'il s'agit de récupérer une dette de pension alimentaire ou de contribution alimentaire.

Si le saisi a un ou des enfants à charge, il pourra compléter un formulaire pour le déclarer. Les montants qui pourront être saisis seront diminués d'un forfait par personne à charge.



## Saisie mobilière et immobilière

Les biens saisis ne sont pas vendus le jour même de la venue de l'huissier. L'huissier « marque » les meubles et ils restent sous la responsabilité de la personne jusqu'à ce que l'huissier vienne les chercher (délai minimum de 1 mois). Il est bien évidemment interdit de vendre ou de se débarrasser des biens saisis, sous risque de poursuites pénales.

Certains meubles sont insaisissables, par exemple :

- Lits nécessaires à la famille
- Vêtements et linge
- Machine à laver, fer à repasser, appareils pour se chauffer
- Table, chaises
- Ordinateur avec connexion internet, imprimante et GSM de max 500€
- ...

Si le créancier veut saisir un immeuble, la procédure est plus complexe et il devra demander l'intervention du juge des saisies et d'un notaire.



## RISQUE DE CESSION

### ➔ Cession de rémunération :

Valable pour certaines créances, bien souvent les crédits.

C'est un document, qui accompagne en général un contrat, et dans lequel la personne autorise son créancier à s'adresser à son débiteur de revenus pour percevoir directement une partie de ceux-ci.

Il s'agit d'un accord entre les parties et il n'est donc pas nécessaire d'obtenir une autorisation du juge pour le mettre à exécution. La cession doit simplement être « dénoncée » au débiteur de revenus et à la personne, par courrier recommandé.

Celle-ci peut faire opposition à cette cession par simple lettre recommandée mais le créancier pourra alors aller devant le juge pour la faire valider, ce qui risque de provoquer des frais supplémentaires.

L'intégralité des revenus n'est pas cessible; les limites de montants et les exceptions sont les mêmes que pour une saisie.



## EN RÉSUMÉ

### ➔ Que faire si vous êtes face à quelqu'un qui a des difficultés financières?



Mettre la personne en confiance et discuter de la situation. Si elle a décidé de vous en parler, c'est qu'elle vous considère comme une personne de confiance.



Inviter la personne à ne pas faire « la sourde oreille », l'inviter à réagir/agir.



L'orienter vers le/les services adéquat.



En attendant de rencontrer un service approprié, et s'il y a des dettes, l'inviter à prendre immédiatement contact avec son/ses créancier ou avec l'huissier mais ne surtout pas s'engager pour des remboursements qu'elle ne pourra pas respecter (voir outil budget).

# Les outils préventifs

## LE BUDGET

Lorsque vos bénéficiaires vous confient leurs soucis financiers ou lorsque vous suspectez une situation délicate, vous pouvez les inviter à réaliser leur budget.

Voici quelques conseils pour les orienter dans la rédaction.

Le budget ➡ est ce qui permet d'organiser ses dépenses en fonctions de ses revenus.

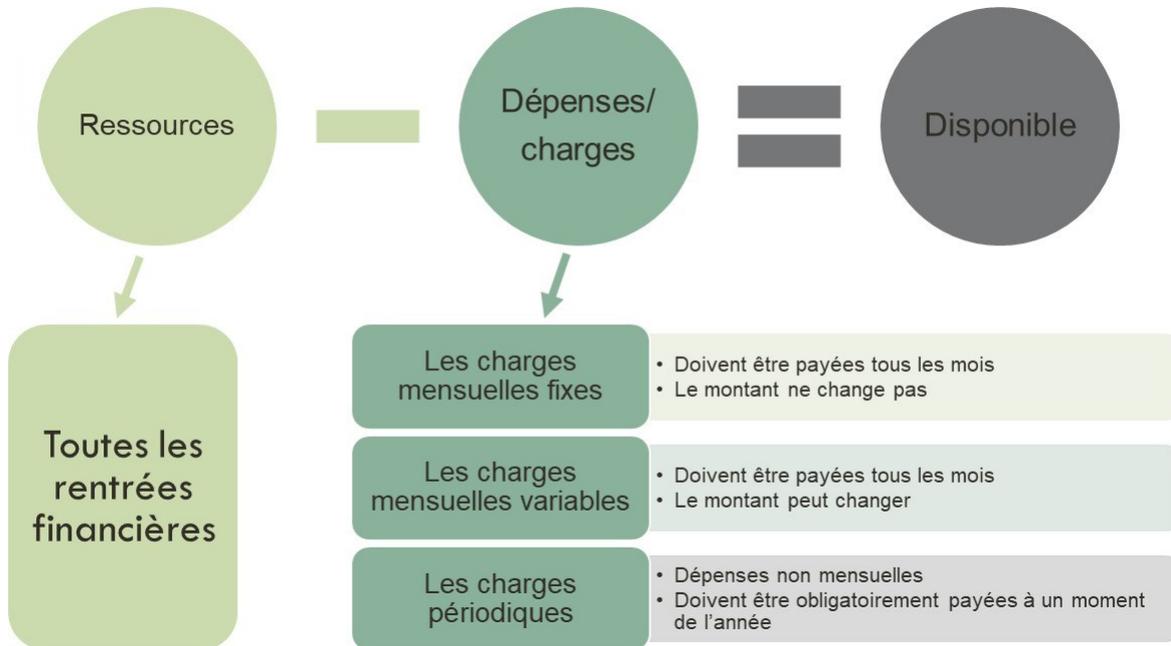
➡ est l'ensemble des ressources et des charges d'un ménage.

➡ s'établit mensuellement car le salaire est généralement mensuel.

Nous vous proposons ci-après un exemple de grille budgétaire. (téléchargeable sur notre site). Elle se base sur les notions vues lors de la formation, à savoir qu'elle se complète en 5 étapes :

- **Les ressources.** Il faut tout d'abord y inscrire les ressources, c'est-à-dire toutes les rentrées d'argent perçues par le ménage telles que le salaire, les allocations de chômage, les allocations familiales, les chèques repas, etc.
- **Les dépenses mensuelles fixes.** Il s'agit de l'ensemble des postes budgétaires dont le montant reste inchangé chaque mois comme par exemple le loyer, la pension alimentaire, un prêt, etc.
- **Les dépenses mensuelles variables.** Comme indiqué, il s'agit des dépenses qui peuvent varier d'un montant à un autre en fonction des mois. Il peut s'agir de l'alimentation, des loisirs, des frais médicaux, etc.

- **Les dépenses périodiques.** Il faut inclure dans son budget mensuel les dépenses périodiques. Pour ce faire, il s'agit de ramener les dépenses périodiques au montant que l'on doit prévoir chaque mois en vue de la prochaine facture. On y retrouve par exemple les différentes assurances (habitation, voiture, santé, etc.) et taxes à payer.
- **Le disponible.** Une fois que l'ensemble des 4 catégories a été calculé. Il reste à réaliser le calcul du budget. Il faut donc déduire des ressources l'ensemble des dépenses (fixes, variables et périodiques). Cela permet de déterminer le disponible, c'est-à-dire le montant qu'il nous reste à la fin du mois.



DATE:

## Ressources

	/mois	/an
Revenus Mr		
Revenus Mme		
Allocations familiales		
Pécule de vacances		
Primes de fin d'année		
Autres		
<b>TOTAL</b>		

## Charges mensuelles fixes

Loyer / Prêt hypothécaire	
Electricité	
Cotisation mutuelle	
Frais bancaire	
Autres	
<b>TOTAL</b>	

## Charges mensuelles variables

Alimentation et entretien du ménage	
Frais médicaux et pharmaceutiques	
Vêtements	
Frais de transport	
GSM	
Frais scolaires	
Animaux	
Autres	
<b>TOTAL</b>	

## Charges périodiques

	Facture	Par mois
Mutuelle: Assurance hospitalisation		
Eau		
Chauffage		
Taxe communale (égouts, immondices)		
Taxe de circulation		
Assurance auto		
Assurance incendie + familiale		
TV-Téléphone-Internet		
Entretien chaudière		
Frais voiture		
Autres		
<b>TOTAL</b>		

## Bilan

Total des ressources	
Total des charges	
<b>Disponible restant</b>	

Epargne  
Projet (vacances, travaux)  
Possibilité de crédit



Toutefois, il faut garder en tête qu'il existe plusieurs manières de réaliser un budget et donc que cela reste propre à chacun. Chacun est expert de son budget. Il sera, en effet, très différent d'une situation à l'autre.

Il est important de communiquer sur le fait qu'il faut revoir son budget à chaque grand changement dans la vie : changement d'emploi, arrivée d'un enfant, changement de domicile, prêt, etc. En effet, chaque changement aura forcément un petit ou un grand impact sur le budget de la personne. Faire son budget avant ces changements permettra également d'anticiper les dépenses futures. Il est également judicieux de « prévoir » les imprévus : mettre de l'argent de côté « au cas où »...

D'autres exemples de grilles budgétaires sont également disponibles:

➡ sur le site du GAS :

<https://gaslux.be/mediation-de-dettes-amiable-province-luxembourg/>

<https://gaslux.be/content/uploads/2022/09/Format-A4.pdf>

➡ sur le site de la Région wallonne:

[http://socialsante.wallonie.be/surendettement/citoyen/calcul\\_budget\\_public/](http://socialsante.wallonie.be/surendettement/citoyen/calcul_budget_public/)

Par ailleurs, il existe de nombreuses applications budgétaires telles que « Wakosta ?! », « Money Lover », « Handwallet – expense manager » ou « Buddy – budget et dépenses ».

## LES MESSAGES PRÉVENTIFS

Au sein de votre structure, il vous est certainement possible de mettre en évidence quelques messages préventifs qui pourraient intéresser des personnes, membres de votre personnel, se trouvant dans une situation financière compliquée. Par exemples :

- Mettre à disposition des flyers dans le réfectoire ;
- Diffuser une vidéo dans la salle de détente ;
- Apposer le sticker attestant que vous avez suivi une formation sur le surendettement ;
- Définir un moment où il est possible de discuter de difficultés financières avec vous.

## NOS OUTILS PRÉVENTIFS TÉLÉCHARGEABLES

- La brochure « Aides et conseils pour un budget bien ficelé » : <https://gaslux.be/espace-pro/outils/> ;
- Réalisation d'une farde budget « mon budget au quotidien » : <https://gaslux.be/content/uploads/2022/09/Site-internet-farde-budget-mode-emploi-1.pdf> ;
- Trucs et astuces à tous niveaux disponibles sur notre site internet ;
- FAQ de notre site internet : <https://gaslux.be/foire-aux-questions/>.



# Publication du Groupe Action Surendettement

Illustrations © canva.com



Grand rue 4 /B-6630 Martelange

**Tél.:** 0032 (0)63 60 20 86

**Fax:** 0032 (0)63 43 49 25

**E-mail:** [info@gaslux.be](mailto:info@gaslux.be)

<https://gaslux.be>

Le Groupe Action Surendettement est une association Chapitre XII régie par la loi organique du 8 juillet 1976 des Centres Publics d'Action Sociale. Créée en 1994, elle développe ses actions, en collaboration avec les CPAS et la Province de Luxembourg, autour de deux axes en matière de lutte contre le surendettement : le traitement et la prévention. Depuis 2000, le GAS est également agréé en tant que Centre de Référence en matière de surendettement pour la province de Luxembourg.

Cette opération est subsidiée dans le cadre de la programmation 2021-2027 du Fonds Social Européen (FSE) qui a pour objet la promotion de l'emploi en Europe. Pour plus d'informations sur le FSE : [www.fse.be](http://www.fse.be)



Cofinancé par  
l'Union européenne



Wallonie

